



Sessione di u 16 di maghju di u 2022
Session du 16 mai 2022

Decisione N° 2022-8
Décision N° 2022-8

Puntu d'infurmazione nant'à l'individualizazioni in sustegnu à i territorii
Point d'information sur les individualisations en soutien aux territoires

L'an deux mille vingt et deux, le 16 mai, la Chambre des Territoires convoquée le 4 mai 2022 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARMANET Guy, ARRIGHI Fabien, BASTIANI Angèle, COGNETTI TURCHINI Catherine, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LE BOMIN Vanina, LIVRELLI Dominique, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, VINCIGUERRA Alexandre

Etaient représenté : M.

DOMINICI Jean par Charlotte TERRIGHI

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ANGELINI Jean Christophe à LE BOMIN Vanina
CAITUCOLI Paul Joseph à SIMEONI Gilles
FAZI Bianca à PAOLINI Julien
FILIPPI Petru Antone à MAUPERTUIS Marie-Antoinette
GIANNI Jean-Jacques à ALBERTINI Don Marc
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LUCCIONI Jean-Baptiste à ALBERTINI Don Marc
MARIOTTI Marie-Thérèse à COGNETTI TURCHINI Catherine
MARTINETTI Achille à ARRIGHI Fabien
MORGANTI Jean-Toussaint à PONZEVERA Juliette
MOSCA Paola à MAUPERTUIS Marie-Antoinette
SAVELLI Pierre à POZZO DI BORGIO Louis

Etaient absents et excusés : Mmes et M.

CECCALDI Attilius, LUCIANI Antonia, MATTEI Flora

Etaient absents : MM.

ARENA Jean Baptiste, BERTOLOZZI Paul-Antoine, MARCANGELI Laurent, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François-Marie, NICOLAI Marc-Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2022-8, relatif au point d'information sur les individualisations en soutien aux territoires.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE au Président de ce point d'information portant sur les individualisations des aides aux territoires réalisées durant le premier trimestre 2022.

Le Président de la Chambre des Territoires

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a short horizontal stroke extending to the right.

Gilles Simeoni